

Politique sociale

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **31 (1994)**

Heft 1192

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Sous la bulle, la famille

NI... NI...

«Ni un parlement, ni un office, ni un secrétariat à la famille».

La Commission consultative permanente, formée des représentants des partenaires sociaux, sera chargée des tâches suivantes:

- «Etre un forum sur les questions générales touchant à la famille (...)
- S'exprimer sur les mesures de politique familiale»
- Conseiller, se prononcer sur la promotion de l'information en la matière
- Suggérer des mesures «propres à favoriser la collaboration avec les milieux privés»
- Evaluer périodiquement la situation.

Rapport du Conseil d'Etat vaudois en matière de politique familiale.

(vb) La bulle gonflable de l'association neuchâtoise Forum économique et culturel des régions abritait le 17 novembre à Yverdon les premiers Etats généraux de la famille, mis sur pied à l'initiative du Département vaudois de la prévoyance sociale et des assurances (DPSA). Malgré leur connotation révolutionnaire, ces Etats généraux, considérés par les milieux associatifs comme un grand pas en avant, n'ont débouché que sur une prise de température de l'état des choses.

Cette rencontre, que l'on a voulue scrupuleusement représentative des forces sociales et politiques, a réuni plus de deux cents invités: représentants des autorités communales – d'Yverdon et de Lausanne –, cantonales, des organisations syndicales, patronales, des administrations, etc.

Synthèse anthropologique

La bulle, cocon d'air pulsé chaud, donnant l'inédite impression d'être face à un sèche-cheveux géant, accueillait d'abord Georges Balandier, visiblement peu connu hors de la sphère des sciences sociales. Invité comme l'a dit l'animateur de ces joutes démocratiques pour «bousculer les idées reçues», l'anthropologue se lança dans un panorama transhistorique de la famille, «première forme de la loi» (par la prohibition de l'inceste), enjeu aujourd'hui de deux orthodoxies, l'islamique et la catholique (voir la Conférence du Caire), s'entendant pour défendre farouchement les frontières de ce qui reste contre vents et marées l'assise de la société.

Survolant magistralement les rôles bouleversés qu'assume encore la famille – reproduction sociale, en particulier – et mettant en balance les mutations – familles diverses, maternités contrôlées, multiplication des naitivités technicisées, valeur de l'enfant – Balandier a montré que «la famille incertaine» d'aujourd'hui est peut-être en crise, mais qu'elle dure depuis l'Antiquité, jusqu'aux formes que nous lui connaissons, avec pour corollaire des «tabous devenus flous».

Parmi ces mutations, ce qu'on a appelé la déroute des pères correspond au passage de la famille patriarcale à la famille matri-centrée, qui s'inscrit peu à peu dans la loi: la femme est davantage chargée de capacité juridique. Quant aux enfants, ils deviennent des sujets de droit (cf la Convention des droits de l'enfant). Mais le plus significatif est encore que la jeune génération fait pénétrer sa culture adolescente au sein de la famille, qui demeure pour elle l'îlot attendu de la sécurité et (aussi) de la transgression.

La grande peur d'un régime fédéral

La bulle a permis aux Etats généraux – assemblée sans droits – de voir émerger des

«réponses» à certaines revendications. Il fallait que d'emblée soit posée la règle du jeu, amenée par l'animateur: «chacun n'engage que soi et pas son service». Difficile d'être plus prudent. Charles Favre, premier chef radical du Département de la prévoyance sociale, après vingt-quatre années de pilotage socialiste, engageait pourtant la vision cantonale de la politique sociale en déclarant son attachement aux souverainetés des cantons en matière d'allocations familiales, qu'on ne saurait unifier sous un régime fédéral (soumis en procédure de consultation en 1983, et ne récoltant l'aval que de sept cantons).

A l'appui du maintien de la cantonalisation des allocations, le chef du DPSA citait l'exemple vaudois: on a agi sur la fiscalité, par le «quotient familial». Une mesure qui favorise pourtant les revenus élevés et non les économiquement faibles.

Enfin, face à l'apostrophe de l'ancien Président de Pro Familia Vaud, assimilant la politique sociale sélective à un retour à la notion d'assistance, plutôt qu'à la recherche de solutions nouvelles, Charles Favre réaffirmait ne pas vouloir d'«un tapis pour l'ensemble de la population», mais au contraire «réserver les moyens aux gens dans la difficulté».

Le canton de Vaud est en outre très fier de son «Fonds cantonal pour la famille», constitué de prélèvements sur les réserves de la Caisse générale d'allocations familiales, qui soulage les familles «dans le besoin». Cette «aide» qu'il faut solliciter, non remboursable, permet de pallier les insuffisances des allocations, liées, comme dans la plupart des cantons, au temps de travail salarié. Signalons que les cantons de Genève, du Valais, du Tessin, ont fait des percées novatrices. Ainsi, Genève défend le principe d'universalité des cotisations et des prestations.

Création d'une Commission...

Enfin, surgit un acte concret dans toutes ces paroles: la création d'une Commission extraparlamentaire consultative, réclamée par les milieux liés à la famille et que le Conseil d'Etat vaudois préconisait dans son rapport de politique familiale du printemps 1991.

Outre cette réelle avancée, les Etats généraux auront eu au moins le mérite de déclarations claires, tant de la part du nouveau chef du DPSA que des représentants des milieux patronaux, qui s'accrochent au système d'allocations familiales existantes, versées en Suisse par les employeurs aux 800 caisses privées interprofessionnelles ou aux vingt-cinq caisses cantonales publiques. En période de disette des budgets publics, fallait-il s'attendre à autre chose? ■